

Le Président



Monsieur Sylvain ROQUES
Directeur Général des services
LIMOGES METROPOLE
19 rue Bernard Palissy
CS 10001
87031 LIMOGES Cedex 1



Limoges, le 07 septembre 2023

Monsieur le Directeur Général,

C'est avec la plus grande attention que la Chambre de Commerce et d'Industrie a pris connaissance du projet de modification n°10 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Isle portant sur le secteur du Mas des Landes.

La procédure sollicitée vise à effectuer une modification du tracé du zonage actuel pour classer une zone UA (à vocation économique) en zone UG (urbaine générale) afin de prendre en compte la réelle occupation du secteur concerné. Ce périmètre, en entrée de ville, abrite une zone d'activités vouée à accueillir des activités artisanales et tertiaires mais également des parcelles à vocation d'habitat où se trouvent plusieurs habitations. La réglementation actuelle pose aujourd'hui, pour la commune, des problèmes d'autorisations d'urbanisme.

Au regard des documents présentés, on peut retenir un rapport de présentation complet sur la situation du secteur et sur l'impact global de ce projet. On peut noter que cette modification ne remet pas en cause le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune, ne supprime pas de mesure de protection de l'environnement et concerne uniquement une zone déjà ouverte à l'urbanisation.

Par conséquent, la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne émet un avis favorable sur le contenu de ce projet de modification. Toutefois, au vu de la tension du foncier économique sur le territoire intercommunal, une attention particulière devra être portée sur les éventuelles futures demandes de modification de cette nature afin de ne pas bloquer, à long terme, le développement économique de la commune et l'implantation de nouvelles activités.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.



Pierre MASSY

